



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projet de règlement P-16-082-1 modifiant le règlement 16-082 intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex »

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 16 septembre 2019, le projet de règlement P-16-082-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement 16-082 ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modifications en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Le projet de règlement P-16-082-1 prévoit modifier le règlement 16-082 en y insérant, après l'article 9 un article 9.1 prévoyant, pour l'édifice identifié Tour 6 aux plans de l'annexe B, une hauteur maximale de 12 mètres et de 4 étages.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des activités d'information pendant lesquelles le projet de règlement sera présenté et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ce projet de règlement et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à deux séances d'information qui se tiendront aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal au 1550 rue Metcalfe, 14^e étage (métro Peel). Ces séances seront diffusées en direct sur ocpm.qc.ca/tour6, sur Facebook et sur YouTube (@OCPMONTREAL). Ces séances demeureront disponibles pour visionnement après leur tenue.

La première séance se tiendra le jeudi 28 avril à 19 h et servira à présenter le projet de règlement.

La deuxième séance d'information se tiendra le lundi 9 mai à 19 h. À cette occasion, des questions pourront être posées sur le projet. Il sera aussi possible de poser des questions en direct par téléphone.

À compter du mardi 10 mai, les citoyens et les groupes pourront donner leur opinion en ligne ou par téléphone. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est le jeudi 26 mai.

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui le désirent, débutera le mardi 31 mai à 19 h, toujours aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.

D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement.

Ces rencontres se tiendront en conformité avec toutes les règles gouvernementales (normes sanitaires) qui s'appliquent.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM 514 872-8510

Fait à Montréal, le 12 avril 2022

Le greffier de la Ville de Montréal,
Emmanuel Tani-Moore, avocat